

ADDES

**Association pour le Développement
de la Documentation sur l'Économie Sociale**

Parc de la Défense
33 rue des Trois Fontanot B.P. 211
92002 NANTERRE cedex

LES ASSOCIATIONS EN CHIFFRES

Colloque du 20 juin 1984

Les Associations dans la statistique de l'Économie Sociale.

Edith ARCHAMBAULT
Chargée de conférences à
l'Université de PARIS I
Laboratoire d'économie sociale.

LE PRESIDENT

Le 8 juin 1983, l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale (ADDES) réunissait un colloque dont l'objet était d'amorcer une réflexion sur les problèmes posés par la connaissance de ce secteur encore mal défini de la vie nationale; en particulier par sa connaissance chiffrée.

Notre conviction est, en effet, qu'une catégorie sociale, aussi originale et importante soit-elle, n'obtient pleinement droit de cité que lorsqu'elle est en mesure de quantifier son existence. C'est la vertu magique du chiffre (fut-il contestable ou même carrément faux) d'attirer l'attention, de susciter des comparaisons et de s'inscrire dans la mémoire collective pour devenir un jour ou l'autre le mobile inconscient d'une décision publique.

Aussi est-il indispensable que l'Economie Sociale, qui fait l'objet d'une si abondante littérature, s'inscrive aussi en tant que telle dans l'appareil statistique français.

Le Comité Technique de l'ADDES, compte-tenu des techniques statistiques actuelles, avait conclu qu'il était nécessaire de construire un compte satellite de l'Economie Sociale. Il permettrait de relier la description chiffrée de ce secteur au grand corpus général de la Comptabilité Nationale tout en mettant en évidence ses caractéristiques propres. Le colloque de l'an dernier tendait à faire connaître cette opinion et à proposer des éléments de réflexion tant sur le champ éventuel de ce compte que sur les problèmes posés par sa structure et ses rubriques.

Aujourd'hui, l'ADDES a tout lieu de se féliciter de l'évolution des esprits dans ce domaine.

Le Compte Satellite de l'Economie Sociale est devenu l'un des objectifs officiels des Pouvoirs Publics. Sous l'impulsion éclairée et tenace de la Délégation à l'Economie Sociale une cellule statistique spécialisée a été créée auprès de cet organisme; ce qui en période de rigueur budgétaire n'est pas un mince succès. Aussi peut-on espérer que progressivement ce grand projet va prendre corps.

Que la tâche revienne pour l'essentiel aux Administrations concernées, n'est pas douteux. Néanmoins la participation de personnes qualifiées susceptibles d'éclairer les particularités complexes et souvent méconnues de l'Economie Sociale semble indispensable. Pour cette raison le Comité Technique de l'ADDES a poursuivi ses travaux et il en présente aujourd'hui les résultats.

Après avoir pris une vue générale des problèmes posés par la construction du compte satellite, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'envisager la situation de chacune des principales composantes du secteur : les coopératives, les mutuelles et les associations.

Cette année nous avons choisi le domaine associatif, bien qu'il soit (et de loin!) le plus mal connu des trois. Ce n'est pas un goût particulier pour les difficultés qui nous a guidé. Nous avons placé les Associations en tête de nos préoccupations parce qu'elles représentent en quelque sorte la fraction la plus typique de l'Economie Sociale; celle où les motivations spécifiques apparaissent le plus clairement.

Coopératives et Mutuelles ont certes des traits originaux, mais elles ont toutes, pour l'essentiel, une activité marchande qui les oblige à tenir un très grand compte de l'environnement étatique ou capitaliste qui les entoure. Pour ce qui les concerne, des chiffres sont d'ores et déjà disponibles, bien que peu cohérents.

En revanche, chez les Associations, le non-marchand tient la plupart du temps une place plus importante que le marchand. Le bénévolat s'y épanouit, les exigences financières sont moins contraignantes, la rentabilité s'efface souvent devant la mission sociale. L'homo oeconomicus s'y transforme en citoyen, la convivialité s'installe. Dans cet ensemble vivant et flou on peut voir se préfigurer l'Economie Sociale sans rivage chère au Président Jacques MOREAU. Mais on le connaît mal.

Et pourtant, si l'on veut y voir clair, il faut décrire, classer puis quantifier ces richesses humaines foisonnantes. Tâche difficile qui exige, avant de comptabiliser, de préciser des catégories et des comportements. Les chiffres sont pour un avenir plus lointain.

Le Comité Technique de l'ADDES a amorcé cet effort de réflexion. En particulier grâce à Mme E. ARCHAMBAULT dont le remarquable travail est présenté ici et à tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce colloque. Fruit de l'activité bénévole des membres de l'ADDES ce dernier, comme celui qui l'a précédé, aurait payé ses auteurs de leurs efforts s'il aboutissait à faire progresser une discussion fructueuse. Le Président de l'ADDES tient à les remercier et à les féliciter.

André Louis CHADEAU

SOMMAIRE

Introduction

LES CHIFFRES DONT ON DISPOSE ET LEUR CRITIQUE

I - LE NOMBRE DES ASSOCIATIONS

- A. Les créations d'associations
- B. Le stock des associations

- 1) Les rumeurs
- 2) Les «chiffres KAMINSKI»
- 3) Comment améliorer la connaissance du stock des associations

II - LES ADHERENTS DES ASSOCIATIONS

- A. Les enquêtes existantes
- B. Les caractéristiques socio-démographiques des adhérents
- C. L'adhésion selon les types d'associations

III - LES OPERATIONS REALISEES PAR LES ASSOCIATIONS

- A. Les opérations des associations sont dispersées entre plusieurs comptes
- B. La base d'évaluation des comptes des administrations privées est extrêmement fragile.

IV - UNE SPECIFICITE DES ASSOCIATIONS: LE TRAVAIL BENEVOLE

- A. Délimiter le bénévolat
- B. Mieux connaître les bénévoles
- C. Valoriser le bénévolat

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

LES ASSOCIATIONS EN CHIFFRES

La connaissance statistique de l'économie sociale est faible et peu fiable et la création d'un compte satellite de l'économie sociale devrait pallier cette déficience statistique. Un précédent colloque de l'ADDES, avec notamment les contributions de MM. VIENNEY et WEBER, a posé le cadre conceptuel de ce compte satellite (Source 43,45). Des trois composantes de l'économie sociale, coopératives, mutuelles et associations, ce sont sans doute les associations qui constituent la partie la plus mal connue, ce qui justifie l'objet du colloque de cette année.

Considérer les associations comme des producteurs de services, marchands ou non marchands, n'épuise évidemment pas la réalité de la vie associative. La vie associative est aussi, et peut-être principalement, usage du temps libre, lieu d'initiative et d'échange, réseau de sociabilité enrichissant la vie locale. Le rôle économique des associations est néanmoins indéniable, et vraisemblablement croissant, et nombreux sont ceux qui pensent actuellement que la prise en charge d'un certain nombre de services par les utilisateurs eux-mêmes est une forme de réponse à la crise de l'Etat-Providence.

Les chiffres dont on dispose actuellement sur les associations sont épars et peu systématiques. Ils sont souvent le sous-produit d'enquêtes ou de fichiers dont l'objet principal est différent. Ils sont en outre incomplets, et souvent contradictoires et peu fiables, ainsi que le soulignait P. KAMINSKI (Source 28) l'an dernier.

Sans prétendre à l'exhaustivité, et en dépit de ces imperfections, on essayera de recenser les chiffres portant sur les associations de la loi de 1901 - les associations de fait étant pratiquement inconnues. Faute de critère satisfaisant, on n'isolera pas les associations gestionnaires dans les diverses séries statistiques. Ces chiffres concernent le nombre des associations, celui de leurs adhérents, et les opérations qu'elles réalisent. Comme d'autres communications traiteront des salariés des associations, on n'en parlera pas dans ce rapport. Enfin, cette synthèse se focalisera sur une des inconnues majeures des associations : le travail bénévole, dont la valeur économique n'est sans doute qu'un aspect mineur. Cependant, sans prise en compte du bénévolat, l'impact économique des associations est décrit de manière irréaliste et biaisée.

LES CHIFFRES DONT ON DISPOSE ET LEUR CRITIQUE

La réflexion qui va suivre portera moins sur ce que l'on sait sur les associations que sur ce qu'on ne sait pas, ou ce que l'on sait mal. Dans un premier temps, on s'interrogera sur le nombre des associations, à la fois en stock et en flux, et dans un deuxième temps, sur le nombre des adhérents aux associations, à la fois cotisants et bénéficiaires. La connaissance de ces données est essentiellement pour savoir si les expressions courantes de «renouveau» ou de «boom» de la vie associative correspondent à une réalité ou simplement à un discours idéologique, comme le suggère G. POUJOL (Source 38). En dernier lieu, on s'interrogera sur la représentation actuelle de l'activité économique des associations, telle qu'elle est décrite dans la comptabilité nationale, et sur la valeur économique du bénévolat.

I — LE NOMBRE DES ASSOCIATIONS

Comme toute population statistique, les associations constituent un ensemble renouvelé, avec un flux d'entrée, les créations d'associations, et un flux de sortie, les disparitions d'associations. La connaissance du «stock» des associations existant à un moment donné suppose :

— soit, un dénombrement exhaustif, un *recensement* des associations. Or, actuellement, un tel recensement n'existe pas et on ne dispose d'aucune connaissance indirecte des associations : une association qui n'est ni employeur, ni assujettie à la TVA ou à un autre impôt, n'est soumise à aucune obligation déclarative et ne laisse donc aucune trace dans un document administratif quelconque.

— soit la *connaissance simultanée des flux de créations et des flux de disparitions d'associations*. Or, actuellement, seules les créations d'associations de la loi de 1901 font l'objet d'une obligation déclarative (déclaration en préfecture ou sous-préfecture et demande d'insertion au J.O.). Par contre, les dissolutions d'associations sont rarement déclarées, et une association peut cesser d'être active sans être dissoute. C'est ainsi, qu'en 1983, on relève au J.O. 46.857 déclarations de créations d'associations et seulement 2765 déclarations de dissolution.

— soit la *connaissance du flux d'entrée, de la «natalité» des associations, et celle de leur durée de vie moyenne*. Une méthode d'inspiration démographique, dite de l'inventaire permanent, permet alors de déduire le nombre d'associations existantes. Actuellement, la durée de vie moyenne des associations ne peut que faire l'objet de conjectures, et cette méthode est donc inutilisable.

On s'intéressera d'abord à ce que l'on connaît bien, les créations d'associations, puis à ce que l'on connaît mal, le nombre des associations existant actuellement en France.

A) Les créations d'associations ¹

Les flux de déclarations annuelles d'associations sont comptabilisés au Ministère de l'Intérieur, sauf pour les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, soumis à un droit local différent. Par ailleurs, jusqu'au 9 octobre 1981, les associations comptant soit un quart de personnes étrangères parmi leurs membres, soit des administrateurs étrangers, devaient demander une autorisation préalable au Ministère de l'Intérieur et étaient comptabilisées à part. Depuis cette date, elles sont soumises au droit commun.

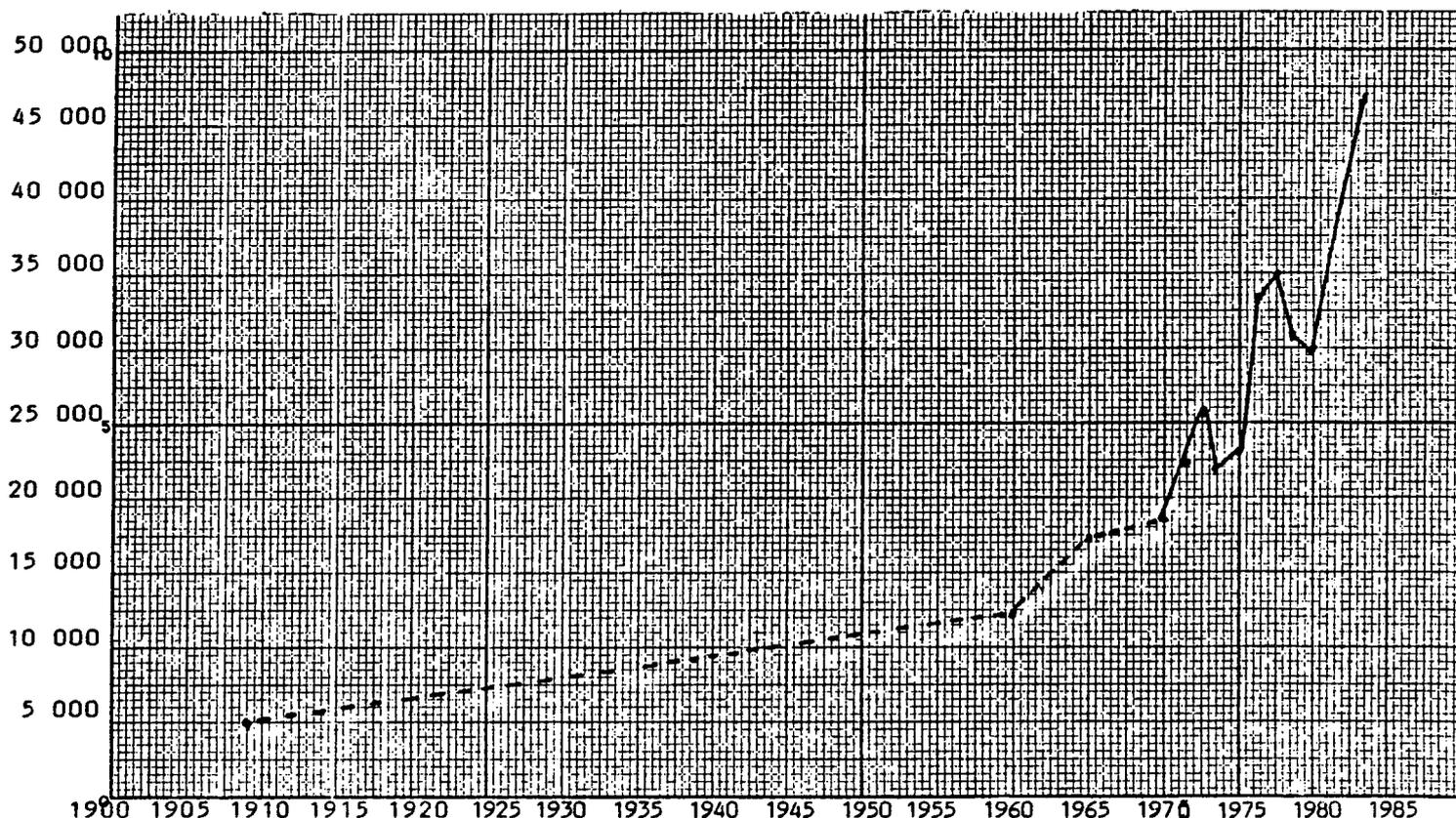
TABLEAU ET GRAPHIQUE I
Créations annuelles d'associations

| | | | |
|---|--------|------|--------|
| 1908 | 5.000 | 1975 | 23.753 |
| 1938 | 10.000 | 1976 | 25.622 |
| 1960 | 12.633 | 1977 | 33.188 |
| <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> | | | |
| 1965 | 17.540 | 1978 | 35.025 |
| 1970 | 18.722 | 1979 | 31.222 |
| 1971 | 23.361 | 1980 | 30.543 |
| 1972 | 26.257 | 1981 | 33.977 |
| 1973 | 22.403 | 1982 | 40.228 |
| 1974 | 22.153 | 1983 | 46.857 |

1. Ces estimations retenues par D. DERUELLE (Source 6) puis par M. FORSE (Source 9) semblent plus vraisemblables que celles retenues par le Ministre de l'Intérieur, dans une réponse à une question écrite de M. SAUTIER (Source 25) : quelques centaines d'associations créées jusqu'en 1930, quelques milliers jusqu'en 1950.

2. Chiffre estimé par M. FORSE (Source 9), Algérie incluse, Alsace et Moselle exclues.

3. A partir de 1965, les chiffres sont ceux du Ministère de l'Intérieur. Ils incluent les associations étrangères. Les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont exclus : ils sont en effet soumis à un droit local qui préconise l'inscription au Tribunal d'instance cantonal et non la déclaration au Journal Officiel.



(1) Ce paragraphe doit beaucoup à un article récent de M. FORSE, «Les créations d'associations, un indicateur du changement social» (*Observations et diagnostics économiques*, n°6, janvier 1984). On s'y référera pour une analyse détaillée.

Le tableau I regroupe les créations annuelles d'associations françaises et étrangères. *Depuis 1965, on constate une accélération des créations d'associations* : depuis 1965, le taux de croissance annuel des créations d'associations est de 5,6 %, ce qui contraste avec la croissance lente de 2,1 % par an sur la période 1938-1965. Cette accélération n'est pas régulière et on constate des poussées de créations d'associations, qui suivent diverses lois : la loi de 1965 sur les associations de chasse, la loi de 1971 sur la formation permanente, la loi de 1981 sur les radios libres. Par ailleurs, les élections municipales (1977-1983), et dans une moindre mesure, les élections législatives, sont l'occasion de créer d'éphémères comités de soutien qui prennent la forme juridique associative.

Les créations d'associations sont inégales selon les régions, ainsi que le montre M. FORSE (tableaux II, III et IV). Si l'on rapporte les créations d'associations à la population majeure de chacune des régions, on obtient un taux de création d'associations pour la France métropolitaine de :

1937 : 30,8 / 100.000 habitants majeurs
1960 : 38,6/100.000
1977 : 85,1/100.000
1982 : 103,9/100.000

Pour 1982, les créations sont supérieures à la moyenne à Paris, dans les régions méridionales (Corse, Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées, Aquitaine), en Haute-Normandie, Champagne-Ardennes, France Comté. Elles sont par contre inférieures à la moyenne dans le Nord, la Picardie, la Lorraine, le Centre, l'Ile-de-France (hors Paris).

M. FORSE et ses collaborateurs ont *analysé les déclarations d'associations au JO en fonction de leur objet*¹ pour quatre années 1937, 1960, 1977 et 1982 (cf tableau V). Pour la période récente, ce sont les associations sportives, les associations culturelles et les associations socio-médicales qui représentent environ les 2/3 des créations d'associations. Il faut noter néanmoins, sur la période la plus récente, que «les associations où les individus se rassemblent autour d'un projet social ou culturel, visant la société ou une de ses parties, sont actuellement en pleine croissance, alors que celles qui se donnent pour objectif de développer la sociabilité entre leurs membres progressent plus lentement» (Source 9).

(1) L'objet déclaré est présumé l'objet réel de l'association, ce qui n'est pas toujours vrai.

TABLEAU II :
Nombre de créations d'associations par région en 1937, 1960, 1977 et 1982.

| REGIONS | 1937 | 1960 | 1977 | 1982 |
|----------------------------------|-------|--------|--------|--------|
| Paris | 906 | 896 | 2 355 | 2 389 |
| Ile-de-France (sans Paris) | 742 | 1 009 | 2 949 | 3 946 |
| Champagne-Ardennes | 286 | 265 | 1 272 | 1 246 |
| Picardie | 274 | 338 | 918 | 1 005 |
| Haute-Normandie | 238 | 344 | 1 164 | 1 913 |
| Centre | 444 | 478 | 1 360 | 1 487 |
| Basse-Normandie | 187 | 306 | 1 108 | 920 |
| Bourgogne | 251 | 425 | 1 246 | 1 198 |
| Nord | 537 | 815 | 1 231 | 2 035 |
| Lorraine | 261 | 303 | 938 | 898 |
| Franche-Comte | 169 | 232 | 974 | 874 |
| Pays de Loire | 427 | 692 | 1 606 | 1 751 |
| Bretagne | 238 | 798 | 1 425 | 1 871 |
| Poitou-Charente | 377 | 517 | 964 | 1 065 |
| Aquitaine | 411 | 594 | 1 975 | 2 118 |
| Midi-Pyrénées | 523 | 981 | 1 581 | 2 213 |
| Limousin | 108 | 121 | 890 | 604 |
| Rhône-Alpes | 837 | 1 138 | 2 370 | 3 659 |
| Auvergne | 341 | 418 | 811 | 925 |
| Languedoc-Roussillon | 486 | 584 | 1 945 | 2 123 |
| Provence - Côte d'Azur | 791 | 771 | 1 743 | 3 143 |
| Corse | 25 | 115 | 650 | 527 |
| France Métropolitaine | 8 855 | 12 140 | 31 565 | 38 504 |
| Outre-Mer | 456 | 493 | 1 216 | 933 |
| Ensemble | 9 311 | 12 633 | 32 781 | 39 437 |

(Pour ce tableau comme pour tous les suivants, les données sont estimées à partir d'un sondage portant sur la première semaine de chaque mois en 1937 et 1960 et proviennent d'un recensement exhaustif en 1977 et 1982. L'Alsace n'a jamais été prise en compte).

(*) Il s'agit de l'Algérie en 1937 et 1960 et des DOM en 1977 et 1982

Source: OFCE (9)

TABIEAU III
Taux de création d'associations par région
pour 100 000 habitants majeurs en
1937, 1960, 1977 et 1982

| RÉGIONS | 1937 | 1960 | 1977 | 1982 |
|----------------------------------|------|------|-------|-------|
| Paris | 41,0 | 32,1 | 137,2 | 173,8 |
| Ile-de-France (sans Paris) | 26,8 | 24,9 | 52,5 | 70,3 |
| Champagne-Ardennes | 37,3 | 34,5 | 138,6 | 135,8 |
| Picardie | 30,2 | 36,1 | 79,8 | 87,3 |
| Haute-Normandie | 31,5 | 39,2 | 105,2 | 172,8 |
| Centre | 37,4 | 37,9 | 73,6 | 80,4 |
| Basse-Normandie | 26,2 | 40,0 | 123,9 | 103,0 |
| Bourgogne | 26,0 | 43,4 | 110,7 | 106,4 |
| Nord | 25,3 | 35,0 | 50,2 | 77,4 |
| Lorraine | 21,1 | 17,0 | 59,5 | 57,0 |
| Franche-Comté | 30,1 | 38,7 | 131,2 | 117,5 |
| Pays de Loire | 29,7 | 44,1 | 83,4 | 90,9 |
| Bretagne | 15,9 | 49,9 | 77,4 | 101,6 |
| Poitou-Charente | 40,4 | 53,5 | 88,7 | 98,0 |
| Aquitaine | 27,1 | 37,0 | 105,2 | 112,9 |
| Midi-Pyrénées | 38,1 | 68,3 | 94,4 | 132,2 |
| Limousin | 19,4 | 23,1 | 159,9 | 108,5 |
| Rhône-Alpes | 34,6 | 41,8 | 68,5 | 105,8 |
| Auvergne | 37,9 | 47,8 | 84,8 | 96,7 |
| Languedoc-Roussillon | 29,8 | 53,7 | 143,9 | 157,1 |
| Provence - Côte d'Azur | 43,9 | 38,0 | 61,3 | 110,5 |
| Corse | 14,2 | 58,5 | 350,6 | 284,2 |
| France Métropolitaine | 30,8 | 38,6 | 85,1 | 103,9 |
| Outre-Mer | 69,1 | 68,6 | 190,8 | 146,4 |
| Ensemble | 31,7 | 39,2 | 86,9 | 104,6 |

(*) Pour les années 1937 et 1960 les nombres d'habitants âgés de 21 ans et plus par région sont ceux des recensements de 1936 et 1962. Pour 1977 et 1982 nous avons procédé par région à une estimation de la population âgée de 18 ans et plus au 1^{er} janvier 1980 (date médiane). Dans chaque cas, nous faisons l'hypothèse que les variations de population entre les dates de référence et les dates de nos recherches sur les associations ne sont pas suffisantes pour influencer significativement les taux de création ainsi calculés.

Source : OFCE/191.

TABIEAU IV :
Progressions des taux de création
d'associations par région de
1937 à 1960, de 1960 à 1982
et de 1977 à 1982

| RÉGIONS | Taux de progression de 1937 à 1960 en % | Taux de progression de 1960 à 1982 en % | Taux de progression de 1977 à 1982 en % |
|----------------------------------|---|---|---|
| Paris | - 22 | + 441 | + 27 |
| Ile-de-France (sans Paris) | - 7 | + 182 | + 34 |
| Champagne-Ardennes | - 8 | + 294 | + 2 |
| Picardie | + 19 | + 142 | + 9 |
| Haute-Normandie | + 25 | + 340 | + 64 |
| Centre | + 1 | + 112 | + 9 |
| Basse-Normandie | + 53 | + 157 | + 17 |
| Bourgogne | + 67 | + 145 | + 4 |
| Nord | + 38 | + 121 | + 54 |
| Lorraine | - 20 | + 235 | + 4 |
| Franche-Comté | + 28 | + 204 | + 10 |
| Pays de Loire | + 49 | + 106 | + 9 |
| Bretagne | + 215 | + 113 | + 31 |
| Poitou-Charente | + 33 | + 83 | + 10 |
| Aquitaine | + 37 | + 205 | + 7 |
| Midi-Pyrénées | + 79 | + 93 | + 40 |
| Limousin | + 19 | + 371 | + 32 |
| Rhône-Alpes | + 31 | + 153 | + 54 |
| Auvergne | + 26 | + 102 | + 14 |
| Languedoc-Roussillon | + 81 | + 192 | + 9 |
| Provence - Côte d'Azur | - 13 | + 191 | + 80 |
| Corse | + 213 | + 385 | + 19 |
| France Métropolitaine | + 25 | + 169 | + 22 |
| Outre-Mer (*) | + 1 | (*) | + 23 |
| Ensemble | + 24 | + 167 | + 20 |

(*) La comparaison entre 1960 et 1982 n'a ici pas de sens puisque dans le premier cas il s'agit de l'Algérie et, dans le second, des DOM.

Source : OFCE/191.

TABLEAU V :
Nombre de créations
d'associations selon
le type

| Types d'associations | 1937 | 1960 | 1977 | 1982 |
|-----------------------------|-------|--------|--------|--------|
| Sportive | 2 378 | 2 009 | 6 637 | 7 237 |
| Religieuse | 108 | 142 | 588 | 676 |
| Ecole Libre | 92 | 1 024 | 103 | 213 |
| Politique | 163 | 230 | 937 | 1 163 |
| Foyers Educatifs | 267 | 588 | 804 | 1 076 |
| Défense du Patrimoine | 82 | 99 | 468 | 683 |
| Formation - Recherche | 365 | 766 | 1 464 | 2 599 |
| Artistique | 425 | 600 | 2 439 | 4 116 |
| Anciens Elèves | 105 | 150 | 310 | 379 |
| Parents d'Elèves | 50 | 309 | 1 338 | 1 104 |
| Emploi - Production | 181 | 410 | 568 | 1 692 |
| Resserrement des Liens | 739 | 795 | 2 025 | 2 072 |
| Loisirs | 1 535 | 2 300 | 5 535 | 4 803 |
| Social | 968 | 1 203 | 2 572 | 3 558 |
| Troisième Age | 24 | 169 | 2 451 | 1 126 |
| Environnement | 758 | 457 | 1 080 | 950 |
| Propriétaires et Locataires | 143 | 358 | 963 | 1 362 |
| Défense de Droits Divers | 447 | 511 | 1 235 | 1 541 |
| Défense Professionnelle | 479 | 516 | 1 025 | 1 792 |
| Radios Libres. CB | 1 | 0 | 19 | 1 285 |
| Ensemble | 9 311 | 12 633 | 32 781 | 39 437 |

(Source 9)

TABLEAU VI :
Fréquences relatives
selon le type
d'association

| Types d'associations | 1937 en % | 1960 en % | 1977 en % | 1982 en % |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Sportive | 25,5 | 15,9 | 20,2 | 18,4 |
| Religieuse | 1,1 | 1,1 | 1,8 | 1,7 |
| Ecole Libre | 11,0 | 8,1 | 0,3 | 0,5 |
| Politique | 1,8 | 1,8 | 3,0 | 2,9 |
| Foyers Educatifs | 2,9 | 4,6 | 2,5 | 2,7 |
| Défense du Patrimoine | 0,9 | 0,8 | 1,4 | 1,7 |
| Formation - Recherche | 4,0 | 6,1 | 4,5 | 6,6 |
| Artistique | 4,6 | 4,7 | 7,4 | 10,4 |
| Anciens Elèves | 1,1 | 1,2 | 0,9 | 1,0 |
| Parents d'Elèves | 0,5 | 2,4 | 4,1 | 2,8 |
| Emploi - Production | 1,9 | 3,2 | 1,7 | 4,3 |
| Resserrement des Liens | 7,9 | 6,3 | 6,2 | 5,3 |
| Loisirs | 16,5 | 18,2 | 16,9 | 12,2 |
| Social | 10,4 | 9,5 | 8,4 | 9,0 |
| Troisième Age | 0,3 | 1,3 | 7,5 | 2,9 |
| Environnement | 8,1 | 3,6 | 3,3 | 2,4 |
| Propriétaires et Locataires | 1,5 | 2,8 | 2,9 | 3,5 |
| Défense de Droits Divers | 4,8 | 4,0 | 3,8 | 3,9 |
| Défense Professionnelle | 5,1 | 4,1 | 3,1 | 4,5 |
| Radios Libres. CB | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 3,3 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

(Source 9)

TABLEAU VII :
Progression des
créations d'associations
selon le type de
1937 à 1960,
de 1960 à 1982 et
de 1977 à 1982

| Types d'associations | Taux de progression de 1937 à 1960 en % | Taux de progression de 1960 à 1982 en % | Taux de progression de 1977 à 1982 en % |
|-----------------------------|--|--|--|
| Sportive | - 15 | + 260 | + 9 |
| Religieuse | + 34 | + 376 | + 16 |
| Ecole Libre | + 1 013 | - 80 | + 107 |
| Politique | + 41 | + 406 | + 18 |
| Foyers Educatifs | + 120 | + 83 | + 34 |
| Défense du Patrimoine | + 21 | + 590 | + 46 |
| Formation - Recherche | + 108 | + 239 | + 78 |
| Artistique | + 41 | + 586 | + 69 |
| Anciens Elèves | + 42 | + 153 | + 22 |
| Parents d'Elèves | + 518 | + 257 | - 17 |
| Emploi - Production | + 126 | + 313 | + 198 |
| Resserrement des Liens | + 8 | + 161 | + 2 |
| Loisirs | + 50 | + 109 | - 13 |
| Social | + 24 | + 196 | + 29 |
| Troisième Age | + 604 | + 366 | - 54 |
| Environnement | - 40 | + 110 | - 11 |
| Propriétaires et Locataires | + 150 | + 280 | + 41 |
| Défense de Droits Divers | + 14 | + 202 | + 25 |
| Défense Professionnelle | + 8 | + 242 | + 75 |
| Radios Libres. CB | - | - | + 6 663 |
| Ensemble | + 36 | + 212 | + 20 |

(Source 9)

Les chiffres de créations d'associations sont d'intéressants indicateurs du changement social. Mais leur signification, en l'absence de données sur les stocks n'est pas toujours facile à interpréter. Ainsi, à partir de la diminution sur les cinq dernières années des créations d'associations de défense de l'environnement et de clubs de 3ème âge, M. FORSE conclut, dans le premier cas, à la régression du mouvement écologique et, dans le second cas, à un phénomène de saturation : chaque commune, chaque quartier disposant désormais de son club de 3ème âge, il n'est plus nécessaire d'en créer autant. La progression des créations d'associations, en effet, ne signifie pas nécessairement l'augmentation du nombre des associations existantes ; les associations nouvellement créées peuvent être de plus en plus éphémères, ou la déclaration peut correspondre simplement à un changement de statut juridique, une association de fait devenant une association de la loi de 1901. Pour interpréter l'évolution des flux, il est donc nécessaire de connaître le nombre des associations existant à une date donnée, le stock des associations. Et c'est là que nous pénétrons dans le brouillard...

B) Le stock des associations

Le nombre des associations existant à une date donnée ne fait actuellement l'objet que de rumeurs. Certaines de ces rumeurs, à force d'être répétées, tendent à acquérir une sorte de statut scientifique... Par ailleurs, à partir du fichier SIRENE (Système d'identification pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements), Ph. KAMINSKI a répertorié les associations qui emploient un ou plusieurs salariés et/ou acquittent la TVA ou un autre impôt. Ces chiffres ont sans doute un statut scientifique supérieur aux précédents, mais comme KAMINSKI lui-même l'a remarqué, ici même, l'an dernier, avec une grande honnêteté intellectuelle, le fichier SIRENE comporte beaucoup d'erreurs. On verra enfin quels types de travaux seraient nécessaires pour améliorer la connaissance du stock des associations.

1 - Les rumeurs

A la suite du rapport DELMON (1975), la fourchette couramment citée pour le nombre des associations en France actuellement est de 300.000 à 500.000 associations. Un article récent de Th. JEANTET (Source 23) avance le chiffre de 600.000 associations. Ces chiffres sont généralement présentés au conditionnel, ou accompagnés de l'incise «dit-on», et leur origine est obscure. Le Ministre de l'Intérieur lui-même retient la fourchette de 300.000 à 500.000 associations (Source 25).

On peut soumettre ces chiffres à certains *tests de cohérence* assez grossiers. Nous en retiendrons deux ici. Le premier concerne la durée de vie des associations. Sur les dix dernières années, les créations d'associations sont en moyenne de 32.257 par an. Ainsi donc, un stock de 300.000 associations correspondrait à une durée de vie moyenne de 9 ans et demi, et un stock de 600.000 associations à une durée de vie moyenne de 19 ans environ¹.

Pour les associations étrangères, on connaît à la fois le stock en 1981 : 5294 associations, et le flux moyen sur les dix années antérieures : 239. Ce qui correspond à une durée de vie moyenne de 22 ans environ. Si les associations françaises avaient la même durée de vie que les associations étrangères, il y aurait plus de 600.000 associations actuellement, ce qui légitimerait la branche haute de la fourchette précitée.

(1) Il s'agit d'une estimation par défaut, puisque les créations d'associations ont été très importantes sur la période récente. Par ailleurs, on estime que la moitié environ des associations sont éphémères (de quelques mois à 2 ans). La durée de vie des associations restantes devrait donc être approximativement doublée.

Un autre test de cohérence peut être tiré de l'extrapolation à l'ensemble de la population française du nombre des associations connu pour les trois départements à statut dérogatoire, la Moselle, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Pour ces trois départements, le nombre des associations en fin 1982 était de 25.938. Au recensement de 1982, la population de ces trois départements représentait 4,7 % de la population française. Si le taux d'association de ces trois départements est identique au taux moyen en France ¹, l'extrapolation donne environ 550.000 associations pour la France entière.

Ces tests de cohérence confirment donc la vraisemblance des chiffres couramment avancés et plaident plutôt en faveur de la branche supérieure de la fourchette.

2 - Les «chiffres KAMINSKI» (Sources 26,27,28).

Les associations répertoriées par le fichier SIRENE sont celles qui emploient un ou plusieurs salariés, et/ou celles qui ont acquitté un impôt (essentiellement la TVA) au cours des cinq dernières années.

Au 1er Janvier 1982, KAMINSKI les recense ainsi :

TABLEAU VIII. Associations répertoriées par SIRENE

| | Aucun salarié | 1 à 10 salariés | Plus de 10 salariés | TOTAL |
|--------------------------------------|---------------|-----------------|---------------------|---------|
| 1. Nbre d'associations | 68.469 | 58.823 | 13.474 | 140.766 |
| 2. Nbre de salariés des associations | — | 160.515 | 550.322 | 710.837 |

Bien que regroupant seulement une partie des associations, le fichier SIRENE devrait, en principe, prendre en compte la plupart des associations gestionnaires. Et c'est le seul fichier qui porte sur les stocks et non sur les flux d'associations. KAMINSKI ventile les associations du répertoire SIRENE *par région* (tableau IX) et *par type d'activité* (tableau X), selon la nomenclature NAP, qui est conçue pour les entreprises et peu adaptée à l'objet des associations.

(1) Selon SIRENE, le taux d'association des trois départements dérogatoires serait inférieur à la moyenne.

TABLEAU IX :
Nombre d'associations au 1/1/82, et taux d'association par région (Source 27 et calcul personnel)

| REGION | Nombre d'associa- tions 1 | Population (recensement 82) en milliers 2 | Taux d'association pour 100.000 hab. 3 = 1/2 |
|----------------------------------|------------------------------------|--|---|
| Ile de France | 21.466 | 10.073 | 213 |
| Champagne - Ardennes | 4.791 | 1.346 | 356 |
| Picardie | 3.839 | 1.740 | 221 |
| Haute-Normandie | 3.806 | 1.655 | 230 |
| Centre | 7.386 | 2.264 | 326 |
| Basse Normandie | 4.253 | 1.351 | 315 |
| Bourgogne | 3.915 | 1.596 | 245 |
| Nord- Pas de Calais | 9.220 | 3.933 | 234 |
| Lorraine | 5.515 | 2.320 | 238 |
| Alsace | 2.390 | 1.566 | 153 |
| France-Comté | 4.888 | 1.084 | 451 |
| Pays de Loire | 10.119 | 2.931 | 345 |
| Bretagne | 9.518 | 2.708 | 351 |
| Poitou-Charente | 4.020 | 1.568 | 256 |
| Aquitaine | 7.145 | 2.657 | 269 |
| Midi-Pyrénées | 4.562 | 2.325 | 196 |
| Limousin | 1.793 | 737 | 243 |
| Rhône-Alpes | 16.186 | 5.016 | 323 |
| Auvergne | 4.911 | 1.333 | 368 |
| Languedoc-Roussillon | 3.787 | 1.927 | 197 |
| Provence-Alpes-Côte d'Az. | 6.584 | 3.965 | 166 |
| Corse | 235 | 240 | 98 |
| Non défini | 759 | | |
| FRANCE METROPOLITAINE | 140.766 | 54.335 | 259 |

Pour autant que ses chiffres soient significatifs, le tableau IX montre que les associations gestionnaires sont, proportionnellement à la population, plus nombreuses dans une bande centrale qui traverse la France d'Est en Ouest, de la Franche Comté à la Bretagne (Basse Normandie, Pays de Loire, Centre, Auvergne, Rhône-ALpes). Par contre, le Nord de la France, y compris la Région Parisienne, et le Midi de la France, connaissent une densité d'associations gestionnaires très inférieure. Ce découpage géographique est curieux et ne recoupe ni le clivage entre régions plus ou moins développées, ni celui entre régions urbanisées et rurales, pas plus que les clivages politiques ou religieux. Si l'on compare les taux d'association en stock avec les taux de FORSE concernant les flux, on voit que, sur la période récente, les créations d'associations ont marqué un rattrapage de Paris et des régions méridionales, mais pas du Nord de la France.

La répartition des associations gestionnaires *par nature d'activité* est moins riche d'enseignements (tableau X). Ces associations sont concentrées dans les catégories «services marchands divers», qu'il importerait de ventiler, puis «services récréatifs, culturels et sportifs», catégorie également à affiner ; ensuite viennent les «services de santé et d'action sociale», les «services d'enseignement et recherche» (formation permanente) et les «hôtels, cafés, restaurants» (tourisme social). L'inadaptation de la nomenclature est évidente.

Il ne faut pas faire dire à ces chiffres plus qu'ils ne peuvent, car, comme le souligne Ph. KAMINSKI (Source 28) lui-même, ils sont *peu fiables* :

«le répertoire SIRENE n'est pas un instrument organisé pour la statistique et sa couverture du champ des associations est approximative.. un effort de «nettoyage» du répertoire est nécessaire dès que SIRENE est considéré comme une base de sondage»¹.

C'est ainsi que KAMINSKI a été amené à confronter le fichier des grands établissements et SIRENE pour 103 unités de plus de 500 salariés : dans deux cas sur trois, les renseignements fournis par les deux fichiers n'étaient pas identiques.

(1) SIRENE a été utilisé comme base de sondage dans l'enquête sur le travail associatif effectuée par le Centre d'Etudes de l'Emploi en Seine et Marne (cf. communication d'E. MARCHAL).

TABLEAUX :
Nombre d'associations par nature d'activité (NAP) au 1/1/82 (Source 27).

| | | |
|--------------|--|----------------|
| 1 | Agriculture, sylviculture, pêche | 2.856 |
| 2 | Industrie laitières | 8 |
| 3 | Autres IAA | 26 |
| 4 | Industries manufacturières | 1.246 |
| 5 | Bâtiment, génie civil | 628 |
| 6 | Commerce de gros | 95 |
| 7 | Commerce de détail | 352 |
| 8 | Hôtels, cafés, restaurants | 12.179 |
| 9 | Transports et services marchands divers | 1.859 |
| 10 | Etudes, Conseil, Assistance | 4.985 |
| 11 | Enseignements et Recherche ¹ | 12.030 |
| 12 | Santé | 4.028 |
| 13 | Action Sociale | 12.329 |
| 14 | Services récréatifs, culturels et sportifs | 23.099 |
| 15 | Assurances | 285 |
| 16 | Organismes financiers | 238 |
| 17 | Prévoyance et sécurité sociale | 1.085 |
| 18 | Services non marchands divers | 63.174 |
| 19 | Divers, mal définis | 466 |
| TOTAL | | 140.766 |

(1) Les postes 11 à 14 regroupent à la fois des services marchands et des services non marchands.

3 - Comment améliorer la connaissance du stock des associations ?

Plusieurs études ou enquêtes pilotes, dont il sera rendu compte par ailleurs ont été très récemment expérimentées sur un territoire limité :

- l'étude de l'OREAM - Lorraine (1982), portant sur l'intégralité de l'économie sociale dans la région Lorraine.
- l'enquête effectuée à l'initiative de la Direction de la Prévision (1983), portant sur les associations de la région d'Orléans (Source 13).
- l'enquête d'I. KANDEL et E. MARCHAL (Centre d'études de l'emploi 1983), portant sur les associations employeurs de Seine et Marne (Source 35).

Ces enquêtes pilotes permettent de

- tester la qualité du fichier qui sert de base de sondage (SIRENE, registre chronologique des associations déclarées) ;
- vérifier la pertinence d'un questionnaire portant sur les associations et, éventuellement, de déceler ses lacunes ;
- analyser les données recueillies qui peuvent permettre certaines extrapolations au plan national.

Ce stade expérimental est absolument nécessaire avant la diffusion au plan national d'une enquête portant sur les associations, qui donnera bien d'autres renseignements que leur nombre.

En attendant les résultats de cette enquête, toute connaissance précise des associations d'un certain type, mieux recensées que d'autres, parce qu'agrées, reconnues d'utilité publique, soumises à des obligations déclaratives spécifiques, etc... ne pourra qu'éclaircir l'obscurité actuelle.

II - LES ADHERENTS DES ASSOCIATIONS

A) - Les enquêtes existantes

De nombreuses enquêtes auprès des ménages depuis une quinzaine d'années se sont intéressées, entre autres préoccupations, à l'adhésion aux associations. La plupart ne sont pas comparables entre elles, parce que les questions posées et les populations enquêtées diffèrent et parce que la nomenclature des associations proposée à l'enquêté, qui influence sa réponse, varie également avec l'objet principal de l'enquête ¹. Le tableau XI, sans prétendre à l'exhaustivité, recense ces enquêtes passées ou à venir et leurs caractéristiques.

B) - Les caractéristiques socio-démographiques des adhérents.

La plupart de ces enquêtes donnent des renseignements intéressants sur les *caractéristiques socio-démographiques* des adhérents aux associations. Certaines donnent également des indications sur le degré de fréquentation et sur le mode de participation aux associations. Aucune ne porte sur l'ancienneté d'adhésion, sur le temps passé au sein de l'association, sur le type d'activité qui y est exercé.

A partir des trois enquêtes comparables, celle de 1967 sur les comportements de loisirs, et les deux vagues de «Pratiques culturelles des Français» de 1973 et 1981, on peut dégager les traits et les évolutions suivants (tableaux XII, XIII et XIV) :

- *Les adhésions aux associations* ont augmenté entre 1967 et 1981, mais pas de manière explosive.

(1) Certaines nomenclatures incluent les syndicats et partis, d'autres non, par exemple.

TABLEAU XI : Enquêtes sur l'adhésion aux associations

| | Date | Organisme chargé de l'enquête | Titre de l'enquête | Population | Echantillon | Comparabilité | Référence |
|---|----------------------|-------------------------------|---|---------------------------|-------------|-----------------------------|-----------|
| 1 | 1967 | INSEE | Comportement de loisirs | Pop. fse > 14 ans | 6.000 | avec 3 et 7 (avec réserves) | (16) |
| 2 | 1972-73 | INSEE | Cadre de vie et Environnement de l'habitat | Pop. fse adulte | 6.000 | | (17) |
| 3 | 1973 | Ministère de la Culture | Pratiques culturelles des Français | Pop. métropolit. > 15 ans | 4.000 | avec (1) et 7 | (36) |
| 4 | 1974-75 | INSEE | Emplois du temps | Pop. citadine > 18 ans | 7.000 | avec 9 | (18) |
| 5 | depuis 1978 annuelle | CREDOC | Conditions de vie et aspirations des Français | Pop. > 18 ans | 2.000 | avec elle-même | (5) |
| 6 | 1978-79 | INSEE | Budgets de famille (question sur les associations non disponible en 1983) | | 14.250 | | (19) |
| 7 | 1981 | Ministère de la Culture | Pratiques culturelles des Français | Pop. métropolit. > 15 ans | 4.000 | avec 3 et (1) | (37) |
| 8 | 1983-84 | INSEE | Contacts entre les personnes | | 8.000 | | (20) |
| 9 | 1984 | INSEE | Emplois du temps | Pop. citadine > 18 ans | 7.000 | avec 4 | (21) |

TABLEAU XII : Taux d'adhésion dans les associations

| | 1967 | 1973 | 1981 |
|--------|------|------|--------|
| Global | 28 % | 28 % | 31,6 % |
| Hommes | 37 % | 40 % | 38,4 % |
| Femmes | 20 % | 18 % | 25,2 % |

(Sources 16,36,37)

Les hommes adhèrent plus que les femmes mais cet écart se réduit. La différence d'adhésion entre hommes et femmes s'explique en partie par les effets de l'activité professionnelle (associations professionnelles ou syndicales). La progression de l'activité féminine peut donc expliquer la réduction de l'écart. L'adhésion à des associations confessionnelles ou d'aide sociale est plutôt féminine, l'adhésion à des associations sportives, syndicales, politiques, écologistes ou de quartier est plutôt masculine.

— *La participation active aux associations* (fréquentation au moins une fois par mois) a augmenté sensiblement, passant :

de 16,1 % en 1967 (H : 22,4 %, F : 10,6 %) à 24,6 % en 1981 (H : 29,8 %, F : 19,7 %)

En 1981, deux adhérents sur trois participent activement à leur association. Cette progression est liée pour une part à l'augmentation de l'adhésion aux associations sportives (9,9 % en 1973, 14,5 % en 1981).

— En 1981, 11 % des enquêtés déclarent avoir des *responsabilités dans les associations* auxquelles ils adhèrent (15,7 % pour les hommes, 6,6 % pour les femmes). Un adhérent sur trois a donc des responsabilités. Les responsables d'associations appartiennent davantage aux CSP de cadres supérieurs ou moyens et ont un niveau d'instruction supérieur à la moyenne.

— Le taux d'appartenance aux associations *varie selon l'âge*. En 1981, il est très élevé de 15 à 19 ans (associations sportives), décroît de 20 à 24 ans pour remonter de 25 à 39 ans. Il est minimal de 40 à 70 ans et remonte après 70 ans. Cette progression aux âges élevés est récente et ne s'observait pas en 1973, elle est évidemment liée à l'implantation des clubs de 3ème âge. Les responsabilités sont exercées par les 25-59 ans. Le statut matrimonial a également une incidence sur l'adhésion : les célibataires adhèrent beaucoup plus que les individus mariés, veufs ou divorcés.

— le taux d'appartenance aux associations *varie aussi selon la catégorie socio-professionnelle*. il est maximum chez les élèves et les étudiants, les cadres supérieurs et professions libérales et les cadres moyens (ces deux dernières catégories exerçant également les responsabilités). Les OS, manœuvres et personnels de service et les femmes inactives, inversement, ont un taux d'appartenance faible.

— Le taux d'appartenance varie dans le même sens que le *revenu*, et surtout que le niveau du *diplôme de fin d'études* des individus.

— Le taux d'appartenance aux associations varie peu avec la *taille de l'agglomération*. Cependant, il est maximal dans la banlieue parisienne.

TABLEAU XIII :
Appartenance à des associations ; fréquentation et mode de participation

| | Ensemble de la population étudiée | |
|---|-----------------------------------|-------|
| | 1981 | 1973 |
| | % | % |
| - <u>Font partie d'une association, d'un club ou d'une autre organisation</u> | 23.4 | 19.5 |
| de plusieurs | 8.2 | 8.5 |
| | 31.6 | 28.0 |
| - Ne font partie d'aucune | 68.4 | 72.0 |
| | 100.0 | 100.0 |
| <u>Activités principales de ces organisations :</u> | | |
| . Artistique | 1.9 | 2.3 |
| . Culturelle | 4.1 | 3.2 |
| . Sportive | 14.5 | 9.9 |
| . Parents d'élèves | 2.4 | 2.2 |
| . Religieuse | 2.2 | 2.0 |
| . Educative (mouvement de jeunesse) | 1.5 | 0.9 |
| . Politique | 1.5 | 0.7 |
| . Syndicale | 4.2 | 3.6 |
| . Autre | 8.5 | 2.9 |
| <u>Au cours des 12 derniers mois, ont fréquenté cette ou ces organisations ...</u> | | |
| . une fois par semaine ou plus | 16.4 | 11.2 |
| . environ 2 à 3 fois par mois | 3.7 | 4.1 |
| . environ 1 fois par mois | 4.5 | 3.4 |
| | 24.6 | 18.7 |
| . quelques fois depuis 1 an | 3.8 | 6.2 |
| . 1 ou 2 fois seulement | 1.4 | 2.4 |
| - Pas du tout | 1.8 | 0.7 |
| | 31.6 | 28.0 |
| <u>Mode de participation :</u> | | |
| . Déclarent y avoir des responsabilités | 11.0 | 9.5 |
| . Sont seulement adhérents | 19.9 | 18.6 |

TABLEAU XIV :
Appartenance à des associations (ventilation par caractéristiques socio-démographiques).

| Sur 100 personnes de chaque groupe - | Appartenance à des associations, clubs ou autres organisations | | | Nature des organisations (activités principales les plus fréquemment citées) | | | Fréquence de la pratique : ont fréquenté ces organisations... | | | | | Mode de participation | | |
|--|--|------------|-------|--|-----------|------------|---|-------------------------|-------|------|------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|
| | Une seule | Plus d'une | Total | Sportive | Syndicale | Culturelle | Au moins 1 fois/seem. (a) | 1 à 3 fois par mois (b) | (a+b) | | Quelques fois/an | 1 ou 2 fois/an | Y ont des responsabilités | N'en sont qu'adhérents |
| | | | | | | | | | z | z | | | | |
| Ensemble | 23.4 | 8.2 | 31.6 | 14.5 | 4.2 | 4.1 | 16.4 | 8.2 | 24.6 | 3.8 | 1.4 | 11.0 | 19.9 | |
| Sexe : Hommes | 27.4 | 11.1 | 38.4 | 19.9 | 7.2 | 3.9 | 20.0 | 9.8 | 29.8 | 4.8 | 2.1 | 15.7 | 22.2 | |
| Femmes | 19.7 | 5.4 | 25.2 | 9.4 | 1.4 | 4.3 | 13.1 | 6.6 | 19.7 | 2.9 | 0.8 | 6.6 | 17.7 | |
| Age : 15 à 19 ans | 28.5 | 8.8 | 37.3 | 27.7 | 0.8 | 3.9 | 30.3 | 5.1 | 35.3 | 1.3 | 0.3 | 6.6 | 29.4 | |
| 20 à 24 ans | 26.7 | 5.8 | 32.5 | 23.1 | 1.6 | 3.3 | 22.4 | 6.1 | 28.5 | 2.3 | 0.8 | 8.7 | 23.6 | |
| 15 à 24 ans | 27.6 | 7.3 | 34.9 | 25.4 | 1.2 | 3.6 | 26.4 | 5.6 | 31.9 | 1.8 | 0.5 | 7.7 | 26.5 | |
| 25 à 39 ans | 25.2 | 9.9 | 35.1 | 20.2 | 6.1 | 3.5 | 20.3 | 9.1 | 29.4 | 3.7 | 1.2 | 14.3 | 19.5 | |
| 40 à 59 ans | 18.3 | 9.3 | 27.7 | 10.9 | 6.5 | 4.2 | 11.9 | 8.1 | 19.9 | 4.4 | 1.5 | 12.7 | 14.6 | |
| 60 à 69 ans | 21.7 | 6.2 | 27.9 | 3.5 | 2.9 | 5.2 | 7.9 | 8.8 | 16.7 | 5.3 | 2.5 | 7.9 | 19.6 | |
| 70 ans et plus | 26.0 | 4.6 | 30.6 | 1.1 | 0.3 | 5.3 | 9.1 | 10.3 | 19.4 | 4.7 | 2.2 | 7.1 | 22.4 | |
| 60 ans et plus | 24.1 | 5.3 | 29.4 | 2.1 | 1.5 | 5.2 | 8.6 | 9.6 | 18.2 | 5.0 | 2.3 | 7.5 | 21.1 | |
| CSP du chef de ménage | | | | | | | | | | | | | | |
| Agriculteurs | 21.9 | 9.8 | 31.7 | 10.4 | 12.4 | 1.6 | 13.4 | 6.9 | 20.5 | 8.9 | 1.9 | 12.3 | 18.6 | |
| Petits commerçants et artisans | 23.6 | 4.2 | 27.8 | 15.5 | 4.6 | 1.1 | 12.0 | 11.2 | 23.2 | 2.5 | 1.2 | 11.0 | 15.9 | |
| Gros commerçants et industriels | 21.5 | 4.8 | 26.2 | 15.2 | 5.7 | - | 17.2 | 6.3 | 23.5 | 2.7 | - | 10.0 | 16.2 | |
| Cadres sup. et prof. libérales | 32.6 | 18.3 | 50.9 | 27.1 | 5.6 | 8.9 | 28.8 | 13.9 | 42.8 | 4.9 | 2.0 | 17.8 | 32.4 | |
| Cadres moyens | 30.2 | 16.4 | 46.6 | 26.7 | 6.6 | 6.6 | 27.3 | 11.5 | 38.8 | 4.7 | 1.2 | 19.9 | 26.4 | |
| Employés | 21.9 | 9.0 | 30.9 | 21.1 | 4.2 | 3.4 | 19.4 | 6.6 | 26.0 | 2.5 | 0.7 | 11.0 | 18.8 | |
| O.Q. et contremaîtres | 21.7 | 5.1 | 26.9 | 16.9 | 2.9 | 2.4 | 17.4 | 6.1 | 23.5 | 1.3 | 1.1 | 10.0 | 16.5 | |
| O.S., manoeuvres, pers. de serv. | 16.8 | 5.0 | 21.8 | 12.1 | 2.4 | 2.5 | 13.7 | 4.4 | 18.1 | 2.1 | 0.8 | 5.6 | 14.8 | |
| Inactifs de plus de 60 ans | 26.1 | 5.7 | 31.8 | 3.2 | 1.5 | 5.8 | 10.0 | 9.8 | 19.7 | 5.3 | 2.5 | 8.3 | 22.6 | |
| Autres inactifs | 20.8 | 7.4 | 28.2 | 9.6 | 3.1 | 5.8 | 13.0 | 8.1 | 21.1 | 3.8 | 1.4 | 11.3 | 16.9 | |
| CSP de l'interviewé | | | | | | | | | | | | | | |
| Agriculteurs | 18.7 | 13.4 | 32.1 | 7.5 | 18.0 | 1.9 | 9.8 | 7.8 | 17.7 | 10.1 | 3.0 | 15.6 | 14.0 | |
| Petits commerçants et artisans | 26.2 | 4.4 | 30.5 | 16.1 | 6.0 | 0.7 | 10.7 | 13.9 | 24.6 | 2.6 | 2.2 | 12.7 | 17.3 | |
| Gros commerçants et industriels | 21.4 | 6.3 | 27.7 | 8.5 | 12.1 | - | 15.6 | 6.3 | 22.0 | 5.8 | - | 13.5 | 14.2 | |
| Cadres sup. et prof. libérales | 32.7 | 18.5 | 51.3 | 23.2 | 11.0 | 9.7 | 23.2 | 17.6 | 40.8 | 5.6 | 3.3 | 23.9 | 27.4 | |
| Cadres moyens | 28.4 | 20.0 | 48.4 | 28.5 | 9.6 | 8.2 | 29.7 | 11.2 | 40.9 | 5.1 | 0.5 | 22.2 | 25.8 | |
| Employés | 25.3 | 8.6 | 33.9 | 19.6 | 4.2 | 3.6 | 18.6 | 9.6 | 28.3 | 3.7 | 0.7 | 11.2 | 21.4 | |
| O.Q. et contremaîtres | 25.3 | 5.2 | 30.6 | 19.3 | 3.8 | 1.5 | 18.6 | 6.7 | 25.2 | 2.5 | 1.6 | 11.4 | 20.0 | |
| O.S., manoeuvres, pers. de serv. | 17.1 | 4.5 | 21.7 | 11.5 | 2.9 | 2.0 | 13.9 | 4.3 | 18.2 | 1.6 | 1.0 | 7.4 | 13.4 | |
| Elèves et étudiants | 35.3 | 14.9 | 50.2 | 35.7 | 1.4 | 7.8 | 37.7 | 8.2 | 45.9 | 3.0 | 0.6 | 12.7 | 36.5 | |
| Femmes inactives moins de 60 ans | 15.3 | 5.0 | 20.3 | 10.2 | 0.6 | 3.5 | 12.4 | 4.1 | 16.5 | 2.2 | 0.6 | 6.0 | 13.2 | |
| Inactifs de plus de 60 ans | 25.4 | 5.1 | 30.4 | 1.8 | 1.2 | 5.6 | 8.7 | 10.2 | 18.9 | 5.0 | 2.5 | 7.6 | 22.1 | |
| Autres inactifs | 30.1 | 8.5 | 38.6 | 26.7 | 5.3 | 1.7 | 23.3 | 8.7 | 32.0 | 4.7 | 1.1 | 14.6 | 24.3 | |
| Taille de l'agglomération | | | | | | | | | | | | | | |
| Communes rurales | 23.7 | 6.7 | 30.4 | 9.2 | 6.0 | 2.7 | 11.5 | 9.2 | 21.3 | 5.1 | 2.3 | 11.9 | 17.5 | |
| Moins de 20 000 habitants | 22.8 | 7.4 | 30.3 | 13.8 | 3.0 | 4.6 | 15.2 | 8.3 | 23.5 | 3.7 | 1.3 | 11.5 | 17.9 | |
| 20 000 à 100 000 habitants | 20.9 | 8.8 | 29.7 | 14.6 | 4.7 | 3.7 | 15.3 | 8.4 | 23.6 | 4.0 | 0.7 | 10.6 | 18.4 | |
| Plus de 100 000 habitants | 22.2 | 9.5 | 31.6 | 16.5 | 3.5 | 4.5 | 19.0 | 7.0 | 26.0 | 2.7 | 0.9 | 11.7 | 19.4 | |
| Paris intra-muros | 23.6 | 9.6 | 33.2 | 15.1 | 3.8 | 4.9 | 19.1 | 6.6 | 25.7 | 4.0 | 1.3 | 7.9 | 24.7 | |
| Reste de l'agglom. parisienne | 29.4 | 8.1 | 37.5 | 22.2 | 2.8 | 6.0 | 23.5 | 7.6 | 31.1 | 3.4 | 1.7 | 8.0 | 29.1 | |
| Ensemble agglom. parisienne | 27.8 | 8.5 | 36.3 | 20.2 | 3.1 | 5.7 | 22.3 | 7.3 | 29.6 | 3.6 | 1.6 | 8.0 | 27.9 | |
| Diplôme de fin d'études | | | | | | | | | | | | | | |
| Aucun diplôme | 17.2 | 2.7 | 19.9 | 7.1 | 2.9 | 1.1 | 9.2 | 4.8 | 14.1 | 2.5 | 1.6 | 4.9 | 14.4 | |
| Certificat d'Etudes Primaires | 19.5 | 5.1 | 24.6 | 7.0 | 2.9 | 3.3 | 10.0 | 7.1 | 17.1 | 3.6 | 1.7 | 8.8 | 14.9 | |
| Brevet ou C.A.P. | 27.4 | 8.9 | 36.4 | 21.3 | 4.0 | 3.7 | 21.8 | 9.2 | 31.0 | 3.2 | 1.2 | 12.6 | 22.9 | |
| Baccalauréat et plus | 29.6 | 18.2 | 47.8 | 23.6 | 7.7 | 9.5 | 25.9 | 12.3 | 38.2 | 6.6 | 0.8 | 18.6 | 28.6 | |
| Situation de famille | | | | | | | | | | | | | | |
| Mariés | 22.1 | 8.6 | 30.7 | 13.2 | 5.2 | 3.7 | 14.4 | 8.5 | 22.9 | 4.5 | 1.4 | 11.9 | 17.9 | |
| Célibataires | 28.3 | 8.9 | 37.2 | 24.6 | 2.7 | 5.4 | 27.0 | 6.4 | 33.4 | 2.5 | 0.6 | 9.4 | 26.9 | |
| Veufs, divorcés | 22.6 | 5.3 | 27.9 | 4.1 | 1.9 | 4.4 | 9.6 | 9.8 | 19.4 | 2.7 | 2.8 | 8.3 | 19.1 | |

Cet aperçu sur les caractéristiques socio-démographiques des adhérents aux associations montre que celles-ci reproduisent les hiérarchies sociales, mais en écrasant la différence entre cadres supérieurs et cadres moyens.

C) - L'adhésion selon les types d'association

La répartition des adhérents par *type d'associations* dépend évidemment de la nomenclature proposée lors de l'enquête. Le tableau XV montre cette répartition selon la nomenclature CREDOC, qui est extensive ; le taux d'adhésion à au moins une association, de l'ordre de 45 %, est nettement plus élevé que dans les enquêtes précédentes. Les associations sportives, culturelles, les syndicats, les associations de parents d'élèves, les associations professionnelles et les associations de bienfaisance sont, dans l'ordre, celles qui ont les taux de fréquentation les plus élevés.

Une enquête à venir devrait donner des renseignements complémentaires sur les adhérents des associations : l'enquête «Contacts entre les personnes», qui s'intéresse aux cumuls de sociabilité, donnera des indications fines sur les taux de fréquentation des associations, sur la composition socio-professionnelle de leurs publics. Une question, portant sur le nombre de membres de l'association fréquentés en dehors de celle-ci, permettra de voir dans quelle mesure les associations sont à l'origine d'un réseau de relations.

La faible comparabilité de ces diverses enquêtes repose en grande partie sur la diversité des nomenclatures d'associations retenues. L'adoption d'une nomenclature normalisée permettrait de croiser les renseignements obtenus par les diverses enquêtes et d'obtenir ainsi une exploitation plus riche.

TABLEAU XV : Participation aux différents types d'associations
(Enquête CREDOC, Source 5)

| Taux de participation (en %) | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | Moyenne des cinq années |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|-------------------------|
| — Association sportive | 15,4 | 13,9 | 16,5 | 16,4 | 16,9 | 15,8 |
| — Association culturelle | 14,1 | 12,3 | 10,3 | 14,9 | 11,8 | 12,7 |
| — Association confessionnelle | 5,9 | 5,1 | 4,1 | 4,0 | 4,6 | 4,7 |
| — Association familiale | 3,7 | 3,4 | 2,1 | 3,5 | 3,0 | 3,1 |
| — Syndicat | 10,5 | 9,0 | 9,7 | 9,3 | 10,2 | 9,7 |
| — Association de quartier | 5,6 | 5,3 | 5,2 | 6,1 | 6,5 | 5,7 |
| — Association d'étudiants | 2,2 | 1,5 | 2,0 | 1,6 | 1,4 | 1,7 |
| — Association de jeunes | 3,8 | 2,8 | 1,9 | 2,6 | 2,7 | 2,8 |
| — Association de défense de la nature | 4,1 | 3,1 | 3,1 | 3,4 | 2,7 | 3,8 |
| — Association de consommateurs | 2,1 | 3,5 | 2,1 | 2,6 | 2,0 | 2,5 |
| — Association de Parents d'élèves | 10,0 | 11,3 | 8,5 | 9,9 | 9,2 | 9,8 |
| — Association de bienfaisance | 7,0 | 5,5 | 4,4 | 7,5 | 6,4 | 6,2 |
| — Association de femmes | 1,9 | 2,1 | 1,5 | 2,2 | 1,2 | 1,7 |
| — Parti politique | 3,0 | 2,3 | 2,1 | 5,1 | 3,7 | 3,2 |
| — Association professionnelle | 7,2 | 7,6 | 5,4 | 6,6 | 7,1 | 6,8 |

(On observe des variations erratiques liées à la faiblesse des effectifs concernés. Il est encore trop tôt pour dégager des tendances sans risque d'erreurs et la moyenne des cinq années est plus fiable que les chiffres annuels).

III - LES OPERATIONS REALISEES PAR LES ASSOCIATIONS

Comme celles de n'importe quel agent économique, les opérations réalisées par les associations sont théoriquement retracées par la comptabilité nationale. En fait, isoler ces opérations est actuellement impossible, car elles sont *dispersées dans plusieurs comptes de secteurs institutionnels* ; par ailleurs, *la base d'évaluation des comptes des administrations privées*, qui regroupent une partie des associations, *est extrêmement fragile*. Un des objectifs du compte satellite de l'économie sociale serait justement de regrouper les opérations des associations actuellement dispersées et de leur donner une base statistique plus solide.

A) - Les opérations des associations sont dispersées entre plusieurs comptes

Selon leur taille ou selon la nature de leurs ressources, les associations sont classées :

— dans les comptes des *ménages*, si elles emploient moins de deux salariés à plein temps. La plupart des associations sont peu importantes et relèvent de ce cas de figure. Les comptes des petites associations sont donc confondus, de manière indissociable, avec ceux des ménages auxquels elles rendent des services.

— dans les comptes des *sociétés*, si ce sont des associations qui rendent principalement des services marchands, c'est-à-dire si plus de la moitié des ressources de ces associations provient de la vente de services : les associations de tourisme social, les foyers de jeunes travailleurs, par exemple, entrent dans cette catégorie.

— dans les comptes des *administrations publiques*, si plus de 50 % des recettes des associations proviennent de subventions. Ainsi, par exemple, l'association pour la formation professionnelle des adultes, ou l'union nationale des associations familiales, ont un financement public prédominant et entrent dans cette catégorie.

— enfin, dans les comptes des *administrations privées*, secteur institutionnel isolé, qui regroupe des organismes privés sans but lucratif, produisant des services principalement non marchands destinés aux ménages. Les ressources principales des administrations privées sont des cotisations volontaires des ménages ou des revenus de la propriété, et leurs ressources accessoires sont les subventions et la vente de leurs produits.

Les administrations privées regroupent donc une partie des associations gestionnaires (le reste étant dispersé entre sociétés et administrations publiques) ; par ailleurs, elles regroupent également les cultes et communautés religieuses, les partis politiques... Il est donc impossible d'assimiler les comptes des associations et ceux des administrations privées. (Source 14).

TABLEAU XVI:
Administrations privées (Source 14)

1. CULTES ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

2. PARTIS POLITIQUES.

3. REPRÉSENTATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE CERTAINES CATÉGORIES DE MÉNAGES.

Syndicats de travailleurs.
Comités d'entreprises (y compris les œuvres sociales et les colonies de vacances qu'ils gèrent ou contrôlent directement et qui ne sont donc pas des unités institutionnelles distinctes).
Organisations de consommateurs.

4. SOUTIEN DES ARTISTES ET ACTION CULTURELLE.

Associations subventionnées par le budget des affaires culturelles :

- Association des étudiants en arts;
- Maison des artistes ¹;
- Maison de retraite des artistes;
- Associations musicales;
- Associations et cercles littéraires;
- Société d'histoire et d'archéologie;
- Sociétés d'esthétique;
- Sociétés d'archéologie;
- Association d'entraide des travailleurs intellectuels;
- Ciné-clubs.

Associations subventionnées par le budget de l'éducation nationale :

- Bibliothèques et œuvres de lecture publique;
- Fédérations et associations d'étudiants.

Associations scolaires culturelles :

- Alliance française et autres associations de coopération culturelle avec l'étranger ².

Associations subventionnées par le budget de la jeunesse et des sports.

- Associations culturelles à but socio-éducatif.

5. AUTRES LOISIRS.

Amicales ;
Associations sportives;
Union nationale des associations de tourisme;
Fédérations des sociétés de chasse et de pêche;
Mouvements de jeunesse ³.

6. ENTRAIDE ET BIENFAISANCE.

Associations et œuvres de bienfaisance à caractère confessionnel.
Associations de mutilés de guerre, d'anciens combattants, de déportés et résistants.
Associations d'infirmités et de paralysés.
Associations familiales.
Association pour les œuvres de l'enfance.
Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.
Sociétés mutualistes diverses (autres que celles classées avec les entreprises d'assurance).
Autres œuvres.

7. SANTÉ.

Ligues et instituts de recherche (pénil vénérien, tuberculose, cancer, alcoolisme, hygiène mentale, etc.).
Croix-Rouge.

1. Sauf les activités de sécurité sociale, effectuées pour le compte du régime général de Sécurité sociale.
2. Pour leurs seules activités sur le territoire économique de la France.
3. On rappelle que FONJEP, CODEJEP, Co-travaux font partie de l'Administration publique centrale, de même que l'Office franco-allemand, l'Office franco-québécois et l'Office européen de la jeunesse.

B) La base d'évaluation des comptes des administrations privées est extrêmement fragile.

En 1982, les administrations privées avaient une production d'environ 22 milliards de francs (10 milliards de services marchands, 12 milliards de services non marchands), ce qui représentait une valeur ajoutée brute de 9 milliards de francs, soit environ 0,3 % du PIB, ce qui est dérisoire.

Ces chiffres, en fait, ont une signification limitée et ne donnent qu'un ordre de grandeur par défaut, d'une part en raison de la définition restrictive des administrations privées, d'autre part en raison de la fragilité des sources statistiques.

Pour l'année de base de la comptabilité nationale actuelle, l'année 1971, un important travail d'estimation statistique a été fait par le CREDOC pour chacun des postes de la nomenclature des administrations privées (Annexe I). La méthode principalement adoptée était la suivante : à partir des comptes d'un échantillon d'associations du même type, estimées représentatives, on a établi un compte d'exploitation moyen, en recettes et dépenses : ainsi, pour les mouvements de jeunesse, un compte d'exploitation moyen a été obtenu à partir des comptes des Scouts de France, de la Ligue française des Auberges de Jeunesse et des Services Populaires. A chaque recette et à chaque dépense correspond une opération de la comptabilité nationale. Ces comptes moyens sont alors extrapolés à l'ensemble des associations du même type, à partir d'un chiffre sûr, qui est le plus souvent le montant des subventions, ou plus rarement la rémunération des salariés ; mais il peut s'agir également d'un chiffre spécifique à la catégorie d'associations concernée : ainsi, par exemple, le nombre des permis de chasse délivrés par les sociétés de chasse. Les comptes des administrations privées de l'année 1971 sont ensuite extrapolés pour chaque année ordinaire à partir de l'évolution de la rémunération des salariés.

Beaucoup de pays ne dissocient absolument pas les comptes des associations de ceux des ménages. Ces chiffres ont donc le mérite d'exister, mais ils sont évidemment fragiles :

- l'extrapolation annuelle ne rend pas compte du développement récent des créations d'associations. Plus on s'éloigne de 1971, plus les chiffres sont incertains.
- l'extrapolation pour l'année de base repose sur un chiffre sûr, mais représentant un pourcentage faible des recettes des associations. L'extrapolation amplifie donc les erreurs initiales.
- les associations choisies pour constituer l'échantillon sont en petit nombre et sans doute sont-elles plus importantes que la moyenne. Il n'est pas du tout sûr que la structure de leurs comptes soit représentative.

Actuellement, une nouvelle base - 1980, sans doute - est en voie d'élaboration. Ce devrait être l'occasion de lancer des enquêtes moins artisanales sur les comptes des associations, qui serviraient à la fois à améliorer les comptes des administrations privées et à chiffrer le compte satellite de l'économie sociale.

IV - UNE SPECIFICITE DES ASSOCIATIONS : LE TRAVAIL BENEVOLE

Du fait des conventions actuelles de la comptabilité nationale (Source 2,14) une part importante de la production des associations est négligée, c'est celle qui est réalisée grâce au travail bénévole. Il faudra nécessairement remédier à cette sous-estimation statistique dans le cadre du compte satellite de l'économie sociale. Préalablement, il faudra apporter une réponse à un certain nombre de problèmes méthodologiques et alimenter les sources statistiques. On verra tout d'abord comment *délimiter* le travail bénévole, puis comment mieux *connaître les travailleurs bénévoles*, et, enfin, comment *valoriser le travail bénévole*.

A) Délimiter le bénévolat

Les deux termes de travail bénévole posent problème. Il faut d'abord distinguer le travail du loisir, puis situer la frontière entre bénévolat et salariat. Dans les deux cas, il faut que le critère soit simple et opérationnel.

Il existe une forte interpénétration du travail et du loisir dans le bénévolat/volontariat. Le travail bénévole a un sens pour celui qui le pratique et il suppose une forte implication personnelle. Ceci est vrai également pour d'autres formes de travail impayé, comme par exemple le travail domestique (Source 1,10). On propose de retenir comme critère distinctif entre travail et loisir celui retenu dans la plupart des évaluations du travail domestique, c'est-à-dire le critère de la « tierce personne ». Relèvent du travail les activités qui peuvent être accomplies par un tiers rémunéré : on peut payer quelqu'un pour coller des affiches, faire du secrétariat ou encadrer des jeunes à la place d'un travailleur bénévole. Par contre, on ne peut pas payer quelqu'un pour manifester ou assister à une réunion à la place d'un militant ou d'un adhérent. Relèvent donc du loisir toutes les activités d'expression militante. La distinction ne sera évidemment pas toujours facile à mettre en œuvre.

Il existe également un continuum entre le bénévolat et le salariat au sein des associations : bénévole avec absence de rémunération ¹ totale-bénévole « au pair », rémunéré partiellement en nature - bénévole indemnisé de ses frais - permanent rémunéré à temps partiel - permanent rémunéré à temps complet - salarié adhérent aux buts de l'association - salarié n'adhérant pas aux buts de l'association. Certaines formes de sous-paiement ou de surtravail des salariés comportent des éléments de bénévolat. Par ailleurs, l'apparition récente de catégories intermédiaires vient encore obscurcir le débat : jeunes volontaires, personnel administratif mis à la disposition des associations, et même travailleurs au noir. Le plus simple est certainement de s'en tenir au critère juridique du salariat, celui du contrat de travail, qui définit négativement le bénévolat.

(1) Non rémunéré ne veut pas dire désintéressé. Le bénévole peut avoir des ambitions politiques ou rechercher le prestige social.

B) Mieux connaître les bénévoles

Les sources statistiques concernant le nombre de travailleurs bénévoles et le temps de travail bénévole pour chacun d'entre eux, sont actuellement pratiquement inexistantes. Les centres du volontariat ne drainent qu'une faible partie du travail bénévole, et on ne dispose actuellement que de monographies ou d'enquêtes au plan local ou pour certains types d'associations.

Il y aurait de 1.000.000 à 4.000.000 de bénévoles en France (Source 34), dont 600 à 800.000 dans les associations sportives, 100.000 à la Croix-Rouge, 50.000 dans les associations familiales rurales, plusieurs dizaines de milliers dans les associations familiales, les MJC, les clubs du 3ème âge.

Une enquête auprès de 296 volontaires des centres de volontariat de Paris et Lyon en 1981 (Source 41,42) fait apparaître les caractéristiques socio-démographiques suivantes :

- 2/3 de femmes, 1/3 d'hommes
- près de la moitié des bénévoles ont entre 25 et 58 ans, un cinquième moins de 25 ans. Un tiers est composé de retraités ou de pré-retraités, en proportion croissante sur la période récente.
- La répartition par professions fait apparaître la prépondérance des inactifs (plus de la moitié de l'échantillon) et des cadres moyens et employés (environ un tiers).

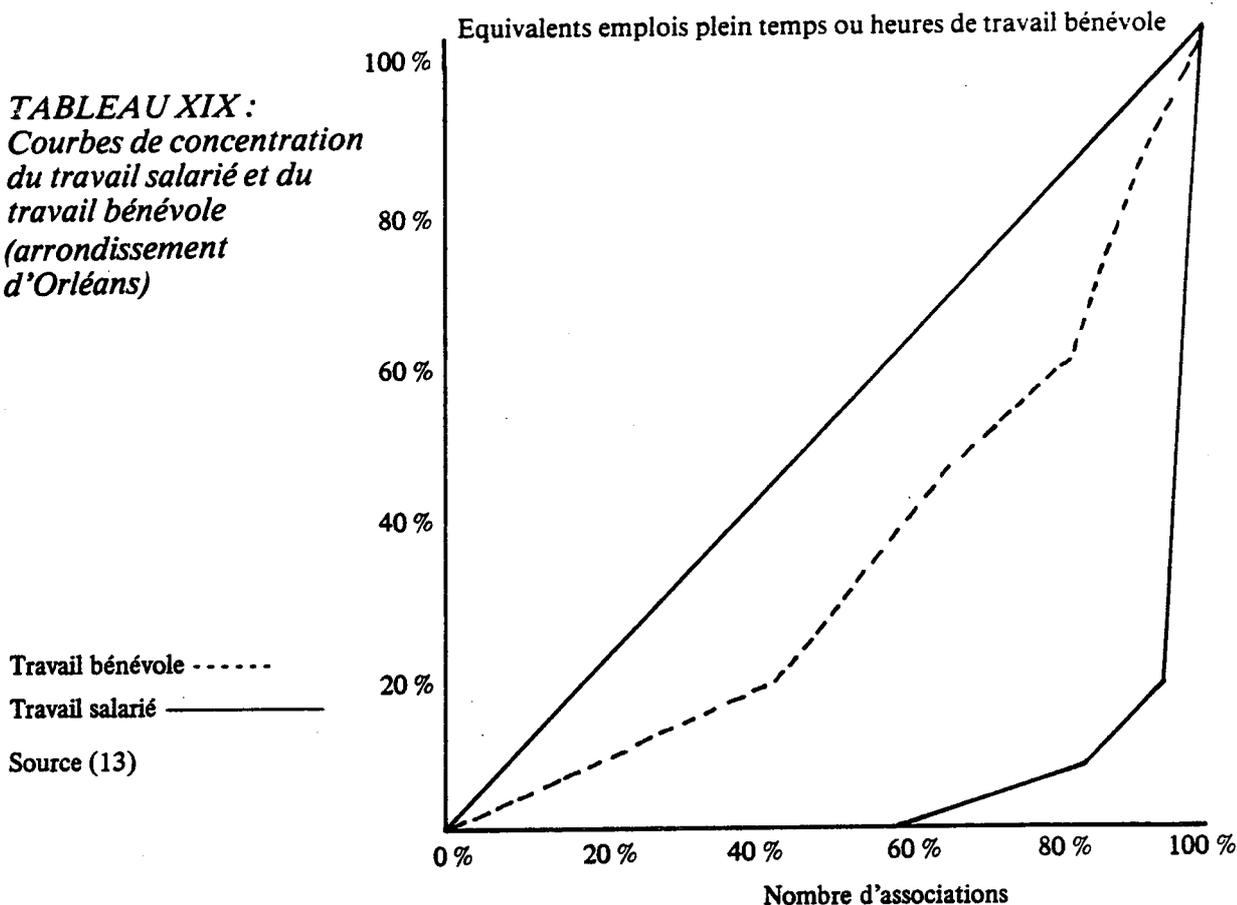
Plus que le nombre des bénévoles, il importe de connaître le temps de travail bénévole qui s'exerce dans les associations. La très récente enquête pilote sur l'arrondissement d'Orléans (Source 13), qui porte sur 215 associations, montre que ces associations ont bénéficié du travail de 3000 bénévoles, fournissant en moyenne 2 heures de travail hebdomadaire. Ce travail bénévole représente à peu près la moitié du temps de travail salarié utilisé par les associations. Mais le point principal, c'est que le travail bénévole existe dans les associations de toutes tailles, alors que le travail salarié est très concentré dans les grandes associations : le tableau XVIII et le graphique XIX qui en est tiré traduisent cette différence de concentration entre travail salarié et travail bénévole. C'est en fait le travail bénévole qui fait marcher les petites et les moyennes associations.

TABLEAU XVIII :

Travail salarié et travail bénévole selon la taille des associations dans l'arrondissement d'Orléans.

| | Moins de 10.000 F | 10.000 à 30.000 F | 30.000 à 100.000 F | 100.000 à 300.000 F | Plus de 300.000 F |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Importance des groupes dans l'échantillon | 41 % | 23 % | 17 % | 10 % | 9 % |
| Emplois salariés (équivalents plein-temps) | — | | 7 % | 8 % | 84 % |
| Heures de travail bénévole | 17 % | 27 % | 14 % | 26 % | 16 % |

TABLEAU XIX :
*Courbes de concentration
du travail salarié et du
travail bénévole
(arrondissement
d'Orléans)*



Des travaux en cours devraient permettre de connaître un peu mieux le temps passé au travail bénévole. L'enquête «emploi du temps» de 1984 posera, outre les questions déjà posées en 1974, des questions nouvelles sur le bénévolat et l'entraide, mais sans distinguer entre les pratiques associatives et les pratiques informelles (services rendus au sein de la famille élargie et services de voisinage). La préenquête en cours actuellement montre que ces questions sur le bénévolat sont assez mal perçues en France. De même, une enquête sur le bénévolat sportif, le plus répandu, doit être lancée par C. MALENFANT (CNRS-CETEM). Le questionnaire, extrêmement précis, donnera des indications très précieuses sur le temps passé à l'activité bénévole, l'origine du bénévolat, les cumuls de bénévolat, le niveau de qualification du travail bénévole et les liaisons avec temps de travail salarié et temps de travail domestique.

L'étude du bénévolat est beaucoup plus avancée aux Etats-Unis ou au Canada qu'en France. Les pays d'Amérique du Nord ont, il est vrai, une tradition en ce domaine beaucoup plus ancrée et une pratique beaucoup plus généralisée qu'en France.

Au Canada et aux Etats-Unis existe un «Survey of volunteer workers» qui donne :

- le nombre de travailleurs bénévoles,
- le nombre d'heures de travail bénévole,
- le type d'organisations sans but lucratif dans lequel est exercé ce travail,
- le type de travail effectué par les bénévoles,
- le nombre de personnes qui désirent être bénévoles.

Ainsi aux Etats-Unis, le «volontariat» est plus fréquent qu'en France. L'ensemble du travail bénévole équivaut à 3.000.000 de personnes travaillant à temps complet ¹, soit un peu moins de 3 % de la population active ¹. Ce travail bénévole s'exerce principalement dans les organisations religieuses, puis dans les organisations d'action sociale et de loisirs (source 31).

Au Canada en 1979, il y avait 2.700.000 travailleurs bénévoles ; soit 15 % de la population d'âge actif, qui ont travaillé en moyenne 3 h par semaine. Ce qui équivaut à 212.000 emplois à plein temps, soit environ 2 % de la population active (Source 48).

C) Valoriser le bénévolat

Si l'on désire connaître toutes les ressources dont dispose une association, il faut valoriser le travail bénévole (et, symétriquement, la production réalisée à l'aide de ce travail bénévole). Cette valorisation monétaire du bénévolat est obligatoire pour les associations subventionnées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ; elle permet de connaître le coût réel d'un service et donc de comparer avec d'autres formes de production de ce service.

Elle permet également d'avoir une vision réaliste de la répartition entre financement privé et financement public des associations. Cette pratique devrait donc être généralisée.

On donnera ici l'exemple des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), association reconnue d'utilité publique, agréée par l'Etat et habilitée à délivrer les diplômes d'animateur et de responsables de colonies de vacances. L'activité principale de ces centres est une activité de formation sous forme de stages. Au 31 décembre 1979, les CEMEA disposaient de 400 salariés, plus des postes mis à disposition par l'Education Nationale. La valorisation du travail bénévole utilise les informations et suit la démarche suivantes :

- nombre d'instructeurs bénévoles : 3923
 - budget-temps moyen annuel d'un instructeur : 200 h (dont 120 h de stages)
 - total d'heures de travail bénévole : $3923 \times 200 = 784.600$ h
 - le nombre d'heures est multiplié par le taux de salaire, charges sociales incluses, d'un animateur professionnel, soit 65,3 F/heure, $784.600 \times 65,3 = 51.230.000$ F
- De ce total, on déduit les indemnités de stage versées aux instructeurs, soit 1.250.000 F.
 $51.230.000 - 1.250.000 = 49.980.000$ F.

Ces 50.000.000 de francs de bénévolat valorisé représentent 44 % environ des ressources de l'association. Si le travail bénévole n'existait pas, il faudrait soit quadrupler la subvention des CEMEA, soit tripler le prix du stage facturé (source 11).

Pour connaître la valeur monétaire de tout le travail bénévole en France et sa répartition par type d'associations, il faudrait disposer de tous les renseignements du «Survey of volunteer workers» précité et des taux de salaires correspondants aux différentes sortes de travail effectué par les bénévoles, qui, pour la plupart, ont des substituts

(1) En prenant le chiffre de 4.000.000 de bénévoles en France (fourchette haute) et 2h par semaine (enquête HORAIST), on obtient un équivalent de 200.000 personnes travaillant à temps complet seulement en France, soit environ 1 % de la population active.

marchands ¹. Un équivalent monétaire de l'ensemble du travail bénévole au Canada a été calculé par HAWRYLYSHYN (source 46) pour l'année 1971, et représente de 1 à 3% du PNB selon le mode de calcul adopté.

On peut, bien entendu, contester cette réduction du bénévolat à sa valeur économique, par équivalence au travail salarié de même qualification. Salariés et bénévoles ne sont pas interchangeables et exercent des fonctions complémentaires, tous les responsables d'associations le savent bien. La valeur économique du bénévolat n'épuise pas sa signification sociale, mais elle en est une dimension importante.

Le futur compte satellite de l'économie sociale devra en tout état de cause prendre en compte le travail bénévole, qu'il soit exprimé en heures de travail ou sous forme d'équivalent monétaire. Tous les travaux préalables à cette prise en compte restent à faire et il faut souhaiter la multiplication d'enquêtes spécifiques pour chaque type d'association permettant de connaître à la fois la quantité, la nature, le niveau de qualification du travail bénévole exercé, ainsi que des renseignements socio-démographiques sur les personnes qui l'exercent.

(1) Les autres méthodes utilisées pour la valorisation du travail domestique ne sont pas ici pertinentes : valorisation par le coût d'opportunité salarial ou valorisation par le taux de salaire du travail non qualifié (femme de ménage).

CONCLUSION

Comment améliorer la connaissance statistique des associations ? La réponse à cette question constituera une part importante de la tâche des responsables du compte satellite de l'économie sociale. Les lacunes que l'on a recensées au cours de ce rapport permettent d'établir un programme des actions qui seraient nécessaires pour améliorer les sources statistiques sur les associations.

Le préalable indispensable est l'établissement d'une *nomenclature* des associations faisant l'objet d'un consensus suffisant, qui puisse être adoptée dans les diverses enquêtes statistiques. Une partie des incertitudes actuelles, on l'a vu, vient en effet de l'hétérogénéité des nomenclatures, qui interdit toute comparaison spatiale ou temporelle.

L'établissement de cette nomenclature suppose un compromis entre des points de vue contradictoires : celui des responsables d'associations, celui des adhérents, celui des ministères, collectivités locales ou autres organismes financeurs, celui des chercheurs, économistes, sociologues ou juristes. L'ADDES pourrait certainement aider à la réalisation de ce compromis.

Ensuite, un *recensement des associations* est nécessaire, qui permette de savoir quel est le nombre des associations, comment elles se répartissent géographiquement et par poste de la nomenclature, combien elles emploient de salariés et de bénévoles, et quel est leur nombre d'adhérents. Simultanément, des *enquêtes plus approfondies* pourraient être menées *sur les associations actuellement les mieux recensées* : par exemple les associations reconnues d'utilité publique, ou agréées par un ministère. Signalons enfin, qu'en 1982, le Conseil National de la Statistique avait préconisé l'extension de l'enquête annuelle d'entreprises de l'INSEE au secteur non marchand, et donc aux associations.

Le recensement des associations permettra d'avoir une base de sondage solide pour effectuer diverses *études plus détaillées* : des enquêtes portant, par exemple, sur le travail salarié ou bénévole dans les associations pourront être menées à partir d'échantillons aléatoires ou stratifiés, et leurs résultats pourront être extrapolés.

Il faut souhaiter par ailleurs que les *enquêtes sur les ménages*, continuent à poser des questions sur l'adhésion aux associations, sur le travail bénévole dans le cadre associatif, sur le recours aux services rendus par les associations gestionnaires. L'enquête emploi, qui appréhende de mieux en mieux les formes particulières d'emploi, pourrait comporter, comme au Canada, une question sur le travail bénévole.

Une connaissance approfondie des *opérations économiques réalisées par des associations représentatives* de chaque type d'association serait également nécessaire, soit par voie monographique, soit par voie d'enquête, et permettrait d'établir un budget type pour chaque poste de la nomenclature, qui serait utilisé aussi bien pour l'établissement des comptes nationaux que pour celui du compte satellite de l'économie sociale. Au moment où l'on cherche à adapter *le nouveau plan comptable aux associations*, il faut souhaiter que le système comptable adopté prenne en compte la nécessité d'agrèger, le plus clairement possible, les comptes des associations.

Si, pour des raisons de cohérence interne, les comptes nationaux ne peuvent pas intégrer une *évaluation monétaire du travail bénévole*, celle-ci devra par contre figurer dans le compte satellite, faute de quoi l'essentiel de la production des associations serait négligé.

Enfin des *travaux monographiques* approfondis sont nécessaires pour comprendre les spécificités de chaque type d'association. Des travaux universitaires existent déjà, mais avec une absence totale de coordination ; la base de données SYDES pourrait contribuer à les rassembler, et des appels d'offres du CNRS ou des ministères concernés pourraient permettre une orientation plus rationnelle de ces travaux. Un travail de coordination identique serait à faire entre les divers ministères qui agrèent des associations.

Edith ARCHAMBAULT
Université de Paris I
Laboratoire d'économie sociale

Annexe I

ETABLISSEMENT DES COMPTES DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE (année de base 1971)

L'échantillon des Mouvements de Jeunesse a été établi à partir des documents comptables des organisations suivantes :

- Scouts de France
- Ligue Française des Auberges de la Jeunesse
- Services Populaires

L'ensemble des subventions reçues par les Mouvements de Jeunesse s'élève à 18,116 millions de francs provenant à concurrence de 63 % de Jeunesse et Sports, de 37 % des collectivités locales. C'est à partir des subventions reçues que sont extrapolées les ressources des Mouvements de Jeunesse et leurs dépenses.

RESSOURCES

La structure de l'échantillon s'établit ainsi (en %)

| | | Extrapolation (en milliers de F) |
|--|----------|-------------------------------------|
| • Participation des jeunes (camps, stages, vie sociale...) | 29,08 % | 31 576 |
| • Ventes (journaux et divers) | 28,68 % | 31 147 |
| • Subventions | 16,62 % | 18 116 |
| • Cotisations | 13,81 % | 15 000 |
| • Quêtes | 11,74 | 12 753 |
| | <hr/> | <hr/> |
| TOTAL | 100,00 % | 108 592 |

DEPENSES

La structure des dépenses est fournie ci-après (en %)

| | |
|--------------------------------------|----------|
| • Achats | 8,02 % |
| • Frais de personnel | 35,02 % |
| • Travaux et fournitures extérieures | 2,00 % |
| • Assurance | 8,00 % |
| • Voyages et déplacements | 3,00 % |
| • Frais d'impression et autres | 37,01 % |
| • Frais de gestion | 3,27 % |
| • Subventions, bourses | 3,07 % |
| • Frais financiers | 0,61 % |
| • Solde | 3,03 % |
| | <hr/> |
| TOTAL | 100,00 % |

Soit, en retenant les termes de la comptabilité nationale

| | (%) | Extrapolation (en milliers de F) |
|------------------------------|----------|-------------------------------------|
| • Consommation intermédiaire | 61,35 % | 65 917 |
| • Salaires | 35,02 % | 37 626 |
| • Frais financiers | 0,61 % | 660 |
| • Transferts | 3,02 % | 3 240 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 100,00 % | |
| • Solde | | 1 149 |
| | | <hr/> |
| TOTAL | | 108 592 |

BIBLIOGRAPHIE

- (1) ARCHAMBAULT (E.) : «La comptabilisation du travail non marchand» (Laboratoire d'économie sociale - *Séminaire travail non marchand*, mai 1980).
- (2) ARCHAMBAULT (E.) : *Comptabilité Nationale*, (Economica, 2e édition 1982).
- (3) BLOCH-LAINE (F.) : «Entre l'administration et le marché : les associations gestionnaires. (*Revue d'Economie Politique*, juillet-août 1977).
- (4) COLLARD (D.) : *Altruism, Economy. A study in non Selfish Economy*, (Martin Robertson, Oxford 1981).
- (5) CREDOC : Enquête sur les aspirations et les perceptions relatives aux conditions de vie et à la qualité de la vie des Français - Annuelle depuis 1978-79. 5 phases disponibles au CREDOC et surtout volume VIII. La vie associative.
- (6) DERUELLE (D.) : «Démographie des associations» (*Blocs-notes de l'observatoire économique de Paris* juillet-août 1982).
- (7) DUPUIS (X.) : «Le travail dans les associations : quelques propositions pour une quantification» (Laboratoire d'économie sociale - *Séminaire Travail non marchand*, mai 1980).
- (8) FORSE (M.) : «La sociabilité», *Economie et Statistique*, avril 1981.
- (9) FORSE (M.) : «Les créations d'associations : un indicateur du changement social» (*Observations et diagnostics économiques*, janvier 1984).
- (10) FOUQUET (A.) et CHADEAU (A.) : «Le travail domestique, essai de quantification» (INSEE - *Archives et Documents*, août 1981).
- (11) GATEAU (G.) et BAEZA (A.M.) : «Le travail associatif» (Dossier DEA, Paris 1983).
- (12) GAUDIN (J.) : «Interrogations et incertitudes liées au développement du secteur associatif» (*Travail et Société*, 1980).
- (13) HORAIST (J.) : «Rôle économique des associations. Résultats de l'enquête pilote» - (Direction de la prévision, août 1983).
- (14) INSEE : *Système élargi de comptabilité nationale* (Collections C. 44-45).
- (15) INSEE : *Données sociales*, 1978 et 1981.
- (16) INSEE : Enquête Comportements de loisirs des Français. (1967).
- (17) INSEE : Enquête Cadre de vie et environnement de l'habitat (1972-73).
- (18) INSEE : Enquête sur les emplois du temps (1974-75) (INSEE, *Document rectangle*, numéro épuisé, consultation à l'OEP).
- (19) INSEE : Enquête Budgets de famille (1978-79)
- (20) INSEE : Enquête sur les contacts entre les personnes (à paraître fin 1984).

- (21) INSEE : Enquête sur les emplois du temps (1984) (à paraître à partir de 1985).
- (22) JEANTET (T.) et VERDIER (R.) : *Economie sociale* (Paris, CIEM 1982).
- (23) JEANTET (T.) : «Les vraies assises des associations» (*Pour*, sept. oct. 1983).
- (24) *Journal des Associations 1901*, n°1 février 1982, Enquête auprès de 5.000 associations.
- (25) *Juris-associations*, mai-juin 1983. Réponse du Ministre de l'Intérieur à M. SAUTIER, 3/1/83.
- (26) KAMINSKI (P.) : «L'économie sociale : entreprises, établissements, salariés par activités et par régions au 1/4/80». (*Note INSEE*).
- (27) KAMINSKI (P.) : «L'économie sociale au 1/1/82» (*Note INSEE*).
- (28) KAMINSKI (P.) : «Contribution au colloque ADDES» (*ADDES*, Colloque 8 juin 1983).
- (29) LAUTMAN (J.) : «Renouveau des sociétés locales : volonté ou résultat?» (*Sociologie du travail*, 1983 n°2).
- (30) LEMEL (Y.) et PARADEISE (C.) : «Appartenance et participation à des associations» (*Economie et Statistique*, avril 1974).
- (31) MALENFANT (C.) : «Le secteur non marchand demain : un exemple les associations bénévoles en Amérique du Nord» (*ADRAC*, avril 1982).
- (32) MALENFANT (C.) : «The socio-economic value of voluntary work : an application in sport associations», (Mexico - *congrès mondial de sociologie*, août 1982).
- (33) MALENFANT (C.) : «Les valeurs socio-économiques du bénévolat». Questionnaire d'enquête, octobre 1982.
- (34) MARCOU (L.) : «Les bénévoles rajeunissent», (*Le Monde du Dimanche*, 13 mars 1983).
- (35) MARCHAL (E.) et KANDEL (I) : «L'emploi associatif : palliatif ou reflet de mutations socio-économiques profondes» (*Bulletin d'information du Centre d'Etudes de l'Emploi*, août-octobre 1983).
- (36) Ministère de la Culture : «Pratiques culturelles des Français» 1973 (Daloz).
- (37) Ministère de la Culture : «Pratiques culturelles des Français» 1981 (Daloz).
- (38) POUJOL (G.) : «les racines des associations sont-elles idéologiques» (*Pour* sept-oct. 1983).
- (39) *Pour* : «Associations et décentralisation», janv. fév. 1983, (Colloque GREP, Marly-le-Roi, 22-24/3/82).
- (40) *Pour* : «L'analyse de l'implication dans les pratiques sociales», mars-avril 1983.
- (41) TRIOMPHE (A.) CAYE (C.) : «Les enjeux du volontariat», (*Revue de Droit Sanitaire et social*, vol. 18 - 1982).
- (42) TRIOMPHE (A.), CAYE (C.) : «L'action sociale volontaire en France», (*Revue Française des Affaires sociales*, n°2, 1982).
- (43) VIENNEY (C.) : «Concepts et champ de l'économie sociale. Conditions et enjeux d'une information statistique», (*ADDES*, Colloque 8 juin 1983).
- (44) *Volontariat et bénévolat au présent*, 1er trimestre 1982. Radioscopie de 14 associations.
- (45) WEBER (J.L.) : «Esquisse pour un compte satellite de l'économie sociale » (*ADDES*, Colloque 8 juin 1983).

- (46) HAWRYLYSHYN (O) : «The economic Nature and Value of Volunteer Activity in Canada» (*Social Indicators Research*, 1978-5).
- (47) OREAM-Lorraine : *L'économie sociale en Lorraine, un mouvement en plein développement* (déc. 1982).
- (48) Statistique Canada - *Aperçu du travail bénévole au Canada* (Ottawa - février 1980).
- (49) GREFFE(X), DUPUIS(X) PFLIEGER(S). *Financer l'économie sociale* (Economica, 1983).

Ce rapport a également bénéficié d'informations recueillies au cours d'entretiens avec X. DUPUIS, G. GATEAU, Y. HOUZEL, M. HERAN, C. MALENFANT, J. MENGIN, C. ROY, P. TEILLET, J.L. WEBER.